

MISSION LOCALE NORD

19 route du Moufia – 97490 Sainte Clotilde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



commissaire
aux comptes

MISSION LOCALE NORD

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 19 route du Moufia – 97490 Sainte Clotilde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale des Membres de l'association MISSION LOCALE NORD,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE NORD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Permanence des méthodes » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 sur la présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions reçues, ainsi que des fonds dédiés les cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux comptes



Frédéric ANDRE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	34 365	34 365				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 718 373	1 208 852	509 521	553 176	43 655	7.89
	Installations techniques, matériel et outillage	1 029 647	916 009	113 638	177 992	64 355	36.16
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	34 525		34 525	33 225	1 300	3.91
	Total II	2 816 910	2 159 226	657 684	764 393	106 709	13.96
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 003		5 003	36 413	31 411	86.26
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	3 288 152		3 288 152	2 488 776	799 376	32.12
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	73 740		73 740	71 322	2 417	3.39
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 983 828		1 983 828	2 350 700	366 872	15.61
	Total III	5 350 722		5 350 722	4 947 212	403 510	8.16
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 167 632	2 159 226	6 008 406	5 711 605	296 801	5.20

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
FONDS PROPRES	Autres						
	Report à nouveau	1 075 492		733 849		341 643	46.55
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	81 709		341 643		423 352	123.92
	Situation nette (sous total)	1 577 969		1 659 678		81 709	4.92
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	43 194		87 077		43 883	50.40
	Provisions réglementées						
	Total I	1 621 163		1 746 755		125 592	7.19
	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	2 316 310		1 783 339		532 970	29.89
	Total III	2 316 310		1 783 339		532 970	29.89
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	391 341		388 351		2 990	0.77
	Total IV	391 341		388 351		2 990	0.77
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184 579		278 116		93 537	33.63
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	840		1 540		700	45.45
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	107 390		199 594		92 204	46.20
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	824 281		946 768		122 486	12.94
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	19 074		19 074		1	0.00
	Produits constatés d'avance	543 427		348 068		195 359	56.13
DETTES (I)	Total V	1 679 592		1 793 159		113 567	6.33
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 008 406		5 711 605		296 801	5.20

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

1 257 187 1 608 581
148

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	20	251	84	199	63 948	75.95
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	6 484	805	5 855	205	629 600	10.75
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			168	563	168 563	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	1 739	861	2 130	854	390 993	18.35
Autres produits	88	920	50	248	38 673	76.96
Total I	8 333	837	8 289	068	44 769	0.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	1 099	571	1 132	298	32 727	2.89
Aides financières	2	000			2 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	197	141	212	197	15 056	7.10
Salaires et traitements	3 444	515	3 730	097	285 582	7.66
Cotisations sociales	1 086	719	1 368	492	281 773	20.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	122	547	164	937	42 390	25.70
Dotations aux provisions	2	990			2 990	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	2 272	831	1 581	993	690 838	43.67
Autres charges	177	772	126	928	50 844	40.06
Total II	8 406	085	8 316	941	89 144	1.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	72	248	27	873	44 375	159.21

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 395	1 549	154	9.92
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 395	1 549	154	9.92
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	10 484	14 475	3 990	27.57
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	10 484	14 475	3 990	27.57
2. Résultat financier (III-IV)	9 089	12 926	3 837	29.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	81 338	40 799	40 539	99.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		480 959	480 959	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		98 407	98 407	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		382 552	382 552	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	372	111	261	235.23
Total des produits (I+III+V)	8 335 232	8 771 576	436 344	4.97
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 416 941	8 429 933	12 992	0.15
5. EXCEDENT OU DEFICIT	81 709	341 643	423 352	123.92

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales
Permanence ou changement de méthodes
Informations générales complémentaires

page

14
14
15
Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	17
Tableau de variation des fonds propres	18
Tableau de variation des fonds dédiés	19
Etat des provisions	20
Etat des échéances des créances et des dettes	20
Evaluation des immobilisations corporelles	20
Evaluation des amortissements	21
Evaluation des créances et des dettes	21
Dépréciation des créances	21

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	21
Engagement en matière de pensions et retraites	22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 008 405.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 8 333 836.77 Euros et dégageant un déficit de 81 709.37- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions :

- du code de commerce,
- du décret comptable du 29/11/83,
- du règlement ANC 2014-03,
- du règlement ANC 2017-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux groupements et personnes morales de droit privé à but non lucratif et applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les comptes annuels ont été présentés conformément aux nouveaux modèles prévus par le Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'exercice ouvert à compter du 01/01/2025 constitue ainsi, le premier exercice d'application dudit Règlement.

Les modifications, portant essentiellement sur la présentation et la nomenclature des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

états financiers, n'ont pas eu d'incidence sur les méthodes d'évaluation retenues par l'association et ne constituent qu'un changement de présentation.
En conséquence l'application du règlement est effectuée de manière prospective sans obligation de présentation des comptes pro-forma 2024.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

A) Cadre juridique

Les Missions Locales ont été instituées par l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982. Elles sont dotées d'une personnalité juridique propre, sous forme d'association de la loi de 1901 ou de groupement d'intérêt public (à La Réunion, les 4 Missions Locales sont des associations relevant de la Loi 1901).

B) Public visé

Les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, sans emploi permanent ou en apprentissage.

C) Missions

Les Mission Locales poursuivent deux missions importantes :

=> Personnaliser la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes en passant par l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi, jusqu'à l'accès à l'autonomie professionnelle et sociale.

=> Mobiliser les partenaires en contribuant aux initiatives locales, en jouant un rôle d'observatoire du public et d'ingénierie de projet et enfin, en assurant le pilotage des différentes actions en faveur des jeunes.

Les Missions Locales développent leur activité de service public en direction des jeunes et ont vocation à les soutenir dans leur insertion professionnelle par le biais des actions suivantes :

=> Service Emploi

=> Service Formation

=> Service Social

D) Fonctionnement

Développées grâce à la volonté conjointe de l'Etat et des municipalités, les Missions Locales constituent aujourd'hui un réseau national placé au coeur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

Ce réseau, représenté par le Conseil National des ML, s'est doté en 1990 d'une Charte intitulée :

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES.

Ce conseil fixe le cadre général de fonctionnement des ML et des engagements des partenaires.

Les principes sur lesquels s'engagent les partenaires sont :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- => Une volonté de travailler ensemble sur un territoire,
- => Une intervention globale au service des jeunes,
- => Un espace d'initiative et d'innovation,
- => Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

E) Financement

Sur son fonctionnement général, la MLN est financée par : les services de l'Etat représentés à La Réunion par la DEETS mais également par l'UE (FSE), le Département, la Région, et les communes de son territoire d'intervention. Par ailleurs, il existe un certain nombre d'activités spécifiques qui peuvent être financées intégralement par l'un ou l'autre des acteurs. Les ML sont soumises aux règles de procédure liées à l'utilisation des fonds publics.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 365		
Constructions sur sol propre	872 332		
Installations générales agencements aménagements des constructions	846 041		
Installations générales agencements aménagements divers	164 377		
Matériel de transport	114 314		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	736 418		14 537
TOTAL	2 733 483		14 537
Prêts, autres immobilisations financières	33 225		1 300
TOTAL	33 225		1 300
TOTAL GENERAL	2 801 073		15 837

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			34 365	34 365
Constructions sur sol propre			872 332	872 332
Installations générales agencements aménagements constr.			846 041	846 041
Installations générales agencements aménagements divers			164 377	164 377
Matériel de transport			114 314	114 314
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			750 956	750 956
TOTAL			2 748 020	2 748 020
Prêts, autres immobilisations financières			34 525	34 525
TOTAL			34 525	34 525
TOTAL GENERAL			2 816 910	2 816 910

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		34 365			34 365
Constructions sur sol propre		358 305	29 049		387 354
Installations générales agencements aménagements constr.		806 893	14 606		821 499
Installations générales agencements aménagements divers		111 303	9 689		120 992
Matériel de transport		52 329	22 863		75 192
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		673 485	46 340		719 825
TOTAL		2 002 315	122 547		2 124 861
TOTAL GENERAL		2 036 680	122 547		2 159 226
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Constructions sur sol propre	29 049				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	14 606				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 689				
Matériel de transport	22 863				
Matériel de bureau informatique mobilier	46 340				
TOTAL	122 547				
TOTAL GENERAL	122 547				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	584 186				584 186
Report à nouveau	733 849	341 643		0	1 075 492
Excédent ou déficit de l'exercice	341 643	341 643-		81 709	81 709-
Situation nette	1 659 678			81 709	1 577 969
Subventions d'investissement	87 077			43 883	43 194
TOTAL I	1 746 755			125 592	1 621 163

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	1 783 339	2 272 831	1 739 860			2 316 310	
FAC	68 606	25 000	25 127			68 479	
CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE	1 462 060	1 719 652	1 462 060			1 719 652	
PSAD NORD	157 740		157 740				
CAP SUR LE TAF	94 933		94 933				
ACCOMP JEUNES BRSA		479 063				479 063	
AUX RYTHMES OCEAN INDIEN		3 600				3 600	
FIPD RETOUR DANS SOCIETE		5 200				5 200	
DROITS DEVANT		40 316				40 316	
TOTAL	1 783 339	2 272 831	1 739 860			2 316 310	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	388 351	388 351			
Autres provisions pour risques et charges		391 341			391 341
TOTAL	388 351	2 990			391 341
TOTAL GENERAL	388 351	2 990			391 341
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 990			

La provision de 391 341 €, présente en solde à la clôture, correspond à la dette actuarielle relative aux engagements de retraite au 31/12/2025.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	34 525	34 525	
Autres créances clients	5 003	5 003	
Personnel et comptes rattachés	3 642	3 642	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 961	37 961	
Divers état et autres collectivités publiques	3 180 430	3 180 430	
Débiteurs divers	58 534	58 534	
Charges constatées d'avance	73 740	73 740	
TOTAL	3 393 835	3 393 835	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	184 579	96 228	88 351	
Emprunts et dettes financières divers	840	840		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 390	107 390		
Personnel et comptes rattachés	288 474	288 474		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	398 225	398 225		
Autres impôts taxes et assimilés	137 582	137 582		
Autres dettes	19 074	19 074		
Produits constatés d'avance	543 427	209 373	334 054	
TOTAL	1 679 592	1 257 187	422 405	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	93 386			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	30 ANS
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 15 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 à 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 à 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	05 ANS

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184 578
Total	184 578

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : BNPI 2012 - ACQUISIT° LOCAL MOUFIA
Montant initial de cette garantie : 1 073 700
Montant restant dû en capital : 180 675
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2027
Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS : 815 103 €
: HYPOTHEQUE DE 2ND RANG : 32 700 €

Emprunt du : BRED 2021 - ACQUISITION VEHICULE
Montant initial de cette garantie : 27 681
Montant restant dû en capital : 3 903
Date de fin d'échéance de la garantie : 23/09/2026
Nature de la sûreté réelle : GAGE SUR VEHICULE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'engagement de retraite a été évalué au 31/12/2025 (dette actuarielle) à 391 341 €, une dotation pour provision pour charge a donc été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 2 990 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
+60 ans	moins de 4 ans	101 568
55 à 59 ans	5 à 9 ans	146 079
50 à 54 ans	10 à 14 ans	46 504
45 à 49 ans	15 à 19 ans	52 580
40 à 44 ans	20 à 24 ans	18 054
moins de 40 ans	plus de 24 ans	26 556
Engagement total		391 341

Hypothèses de calculs retenues

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode prospective dite des unités de crédits projetés, recommandée par le Conseil National de la Comptabilité et reprenant les dispositions de la norme internationale ISA 19.

Les hypothèses de calculs retenues sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite prévu, sauf dérogation personnelle, est fixé à 64 ans correspondant à une sortie à taux plein.
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié.
- Le turn over est considéré comme très faible pour les salariés cadres et faible pour les non cadres
- Le taux d'actualisation est fixé à 3.71% (inflation comprise).
- La table de mortalité retenue est la table règlementaire TH/TF 00-02.

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association, le montant du passif social s'élève ainsi à 391 341 euros au 31/12/2025.